



2025-2027

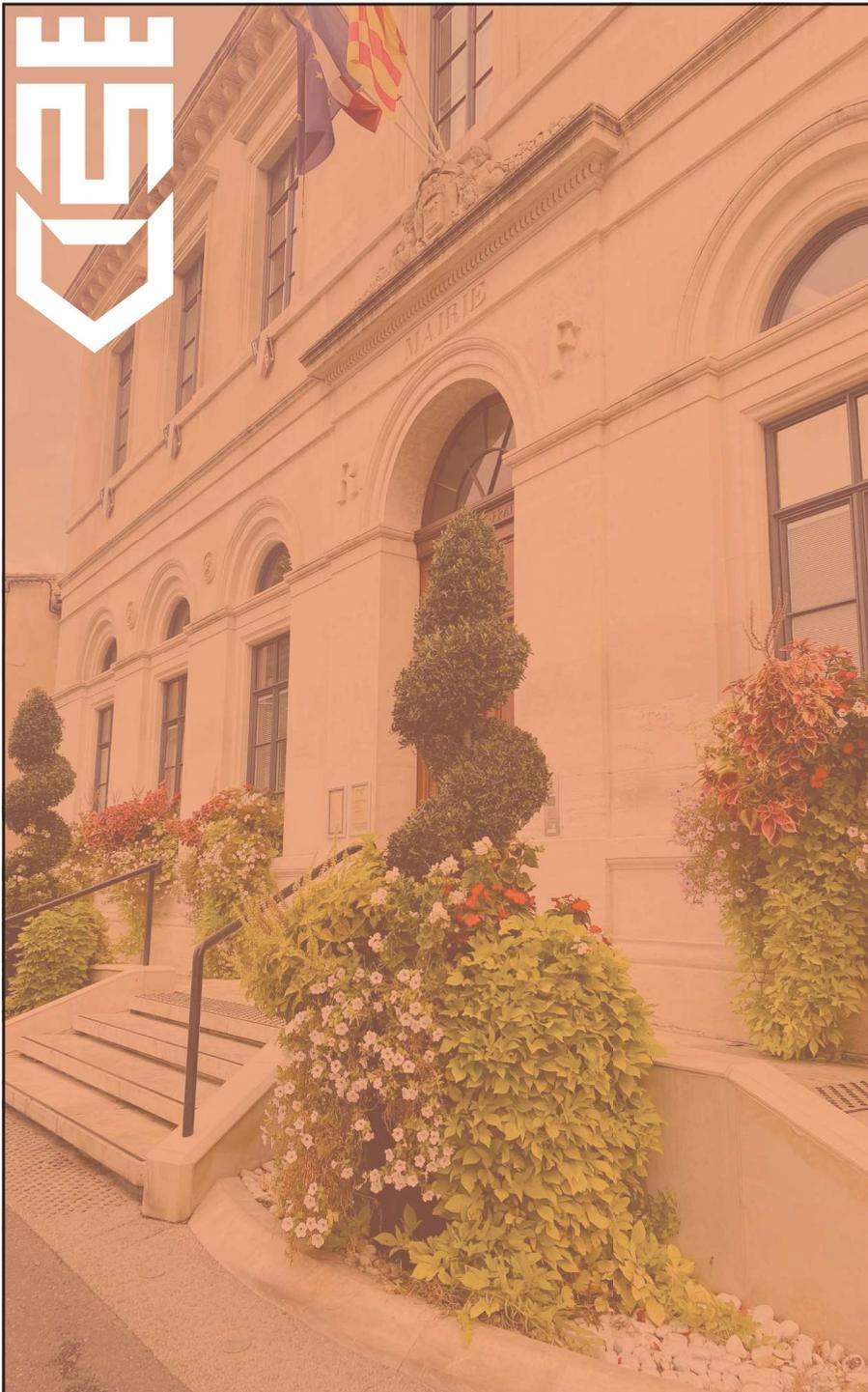


www.chateaurenard.com

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

3 à 12 ans





2025-2027



www.chateaurenard.com

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

Porteur du projet :

Marcel MARTEL, Mairie de Châteaurenard
6 place Jentelin - 13160 Châteaurenard

Coordination du projet :

Linda BAUDJ, Directrice Éducation Jeunesse
Sébastien VAESKEN, Chargé de coopération « Convention
Territoriale Globale » et référent « Quartiers 2030 » politique
de la ville

Direction Éducation Jeunesse,
Jardin de la Marseillaise, 7 rue Antoine Ginoux
13160 Châteaurenard





Sommaire

2025-2027

03	Éditos	30	Schéma du diagnostic
04	Objectifs	31	Groupes de travail
08	État des lieux	37	Axes stratégiques
21	Nouveaux accueils	44	Actions
23	Temps scolaires	50	Plan MERCREDI
24	Temps péri & extra-scolaires	51	Évaluation
26	CTG	55	Évolution
27	Démarche	58	Communication
29	Méthodologie	60	Annexes



Editos

2025-2027

Notre commune a toujours placé l'éducation et l'épanouissement de nos enfants au cœur de ses priorités. Ils sont l'avenir de notre territoire, et c'est à nous qu'il revient de leur offrir les meilleures conditions pour grandir, apprendre et devenir les citoyens de demain.

Dans cet esprit, nous renouvelons aujourd'hui notre **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**. Ce projet ambitieux, conçu dans une démarche collaborative avec les acteurs de l'éducation, les associations locales, les parents d'élèves et les institutions, se donne pour mission de fédérer nos énergies au service de nos enfants.

Le PEDT repose sur une vision partagée de l'éducation, qui va bien au-delà de l'école. Il s'agit d'unir nos forces pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, de qualité et adapté à ses besoins. Ce projet permettra de développer des actions

L'éducation est une aventure humaine et citoyenne qui demande la participation de tous : parents, enseignants, animateurs, associations, et bien sûr, élus locaux. Ce renouvellement du PEDT marque une étape importante dans notre ambition de proposer une éducation inclusive, respectueuse et tournée vers l'avenir pour chaque enfant de notre commune.

Pour cette nouvelle étape, nous avons défini 6 axes stratégiques majeurs, qui guideront nos actions et permettront à chaque enfant de s'épanouir pleinement dans un environnement éducatif cohérent et bienveillant. Ces axes, développés dans ce guide, sont bien plus que des principes : ils sont une

concrètes pour enrichir le temps scolaire et périscolaire, favoriser l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté, et renforcer le lien entre l'école, la famille et notre communauté.

Nous sommes convaincus que l'éducation est une responsabilité collective. C'est pourquoi ce projet s'appuiera sur la mobilisation de tous : enseignants, animateurs, parents, élus et bénévoles. Chaque idée, chaque contribution comptera pour bâtir un projet qui reflète l'identité et les valeurs de Châteaurenard. Travaillons main dans la main pour que notre commune soit un modèle d'éducation et d'épanouissement pour nos jeunes générations.

Marcel MARTEL,
Maire de Châteaurenard

feuille de route concrète pour les années à venir.

Chaque action, chaque initiative, chaque projet seront pensés dans le cadre de ces priorités, afin de répondre aux besoins de nos enfants et de construire une communauté éducative forte et solidaire.

Je tiens à remercier tous ceux qui s'impliquent au quotidien dans l'éducation et l'épanouissement de nos jeunes.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir.

Cyril AMIEL
Adjoint à l'éducation, la jeunesse
et la formation



Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** est un cadre stratégique et opérationnel mis en place pour organiser et harmoniser les temps éducatifs **des enfants de 3 à 12 ans** au sein d'une collectivité.

Inscrit dans l'article D.521-12 du Code de l'éducation, ce dispositif a pour objectif de garantir un parcours éducatif cohérent, qualitatif, et multi-partenarial pour chaque enfant.

Il répond ainsi aux enjeux de cohérence, de complémentarité et de continuité des apprentissages et des activités dans le respect des compétences de chaque acteur éducatif.

Le **PEDT** vise à structurer un parcours global et inclusif pour l'enfant, en assurant une prise en charge de qualité avant, pendant et après le temps scolaire.

Il offre un cadre qui permet aux différents acteurs (commune, Éducation Nationale, CAF, associations, familles) de travailler de manière concertée, garantissant ainsi une approche partagée et coordonnée pour le bien-être de l'enfant. Ce projet éducatif répond aux besoins d'un accompagnement personnalisé et progressif des enfants, favorisant leur épanouissement personnel, leur socialisation et leur développement intellectuel, émotionnel et physique.

Les 3 «C» :

Cohérence éducative

Complémentarité des temps éducatifs

Continuité éducative



Cohérence éducative

Le PEDT se veut un levier de cohérence éducative, c'est-à-dire qu'il harmonise les interventions éducatives en renforçant les synergies entre les différents temps et lieux de vie de l'enfant : école, accueil périscolaire, loisirs extrascolaires et vie familiale.

Complémentarité des temps éducatifs

Le PEDT assure également une complémentarité éducative, en favorisant des apports spécifiques à chaque temps éducatif et en diversifiant les activités. Par exemple, les temps périscolaires et extrascolaires sont pensés pour renforcer certains apprentissages de manière informelle, comme le développement de la créativité, de l'autonomie, et de la socialisation à travers des activités sportives, culturelles et artistiques.

Continuité éducative

Un autre objectif majeur du PEDT est de garantir une continuité éducative dans le parcours de chaque enfant. Cette continuité se traduit par un accompagnement qui traverse les différentes phases de la journée et de l'année, évitant les ruptures dans les apprentissages et les relations. L'enfant bénéficie ainsi d'un environnement éducatif stable et structuré, où chaque acteur se coordonne pour offrir un soutien adapté et permanent.



Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** de la ville de Châteaurenard est conçu pour garantir un parcours éducatif structuré, qualitatif et individualisé pour chaque enfant. Ce projet vise à coordonner les interventions de différents acteurs locaux afin d'assurer une continuité éducative avant, pendant et après l'école, tout en respectant les compétences de chacun. Le **PEDT** se veut évolutif, adaptable aux besoins changeants des enfants et des familles, et ancré dans une démarche de transversalité entre les services de la ville, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). En outre, il comprend des dispositifs comme le **Plan Mercredi**, qui vise à structurer l'offre éducative des mercredis.

*" Le **PEDT** repose sur six axes stratégiques qui définissent les grandes orientations éducatives du territoire "*

Ces axes répondent à des besoins éducatifs, sociaux et citoyens, et visent à garantir à tous les enfants de Châteaurenard un cadre éducatif inclusif, respectueux et promoteur d'autonomie et de bien-être. Le **PEDT** s'inscrit dans une démarche collaborative où tous les adultes qui, dans la diversité de leurs statuts et de leurs missions, interagissent avec les enfants, sont considérés comme co-éducateurs de l'enfant.

Le **PEDT** doit être utile aux partenaires en renforçant la coordination et la valorisation des actions existantes : chaque acteur et chaque groupe d'acteurs doit y trouver un intérêt individuel et collectif pour s'impliquer de manière efficace dans la démarche.



Le PEDT est évolutif et doit continuer à se construire tout au long des 3 années (étapes de concertation, de travail en commun, d'ajustements par des évaluations régulières, des bilans réalisés en commun avec les acteurs éducatifs).

Il comprend les trois temps de l'enfant : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire. L'objectif prioritaire est de se concentrer dans un premier temps sur la tranche d'âge des **3-12 ans**, de dégager des actions passerelles significatives et d'inclure progressivement sur toute la durée du projet, le secteur de la Petite enfance et celui de la Jeunesse.

La ville de Chateaurenard s'inscrit également cette année dans une phase de création de son Plan mercredi. Ce Plan a été mis en place en 2018 pour répondre à la problématique du mercredi libéré par la réforme des rythmes scolaires.

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a défini une Charte Qualité du Plan Mercredi en 4 axes :

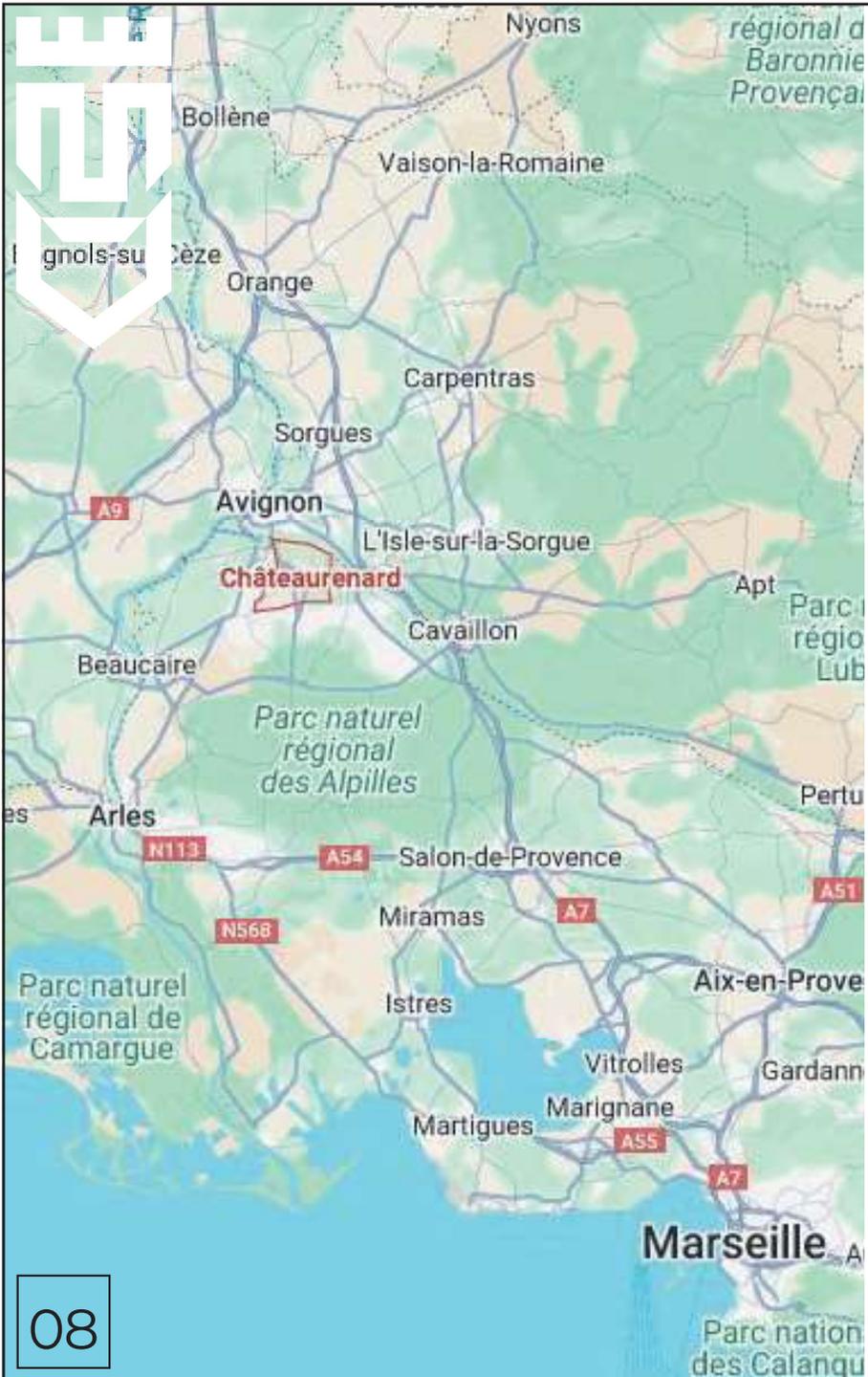
**La complémentarité et la cohérence éducatives
des différents temps de l'enfant**

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

La mise en valeur de la richesse des territoires

Le développement d'activités éducatives de qualité





État des lieux

Châteaurenard est la commune-centre de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et représente la plus grande ville du nord-Alpilles avec plus de 16 924 habitants (recensement 2024).

Seconde ville du Pays d'Arles

- 1 lycée
- 2 collèges (1 public et 1 privé)
- 6 écoles publiques
- 2 écoles privées

Situation géographique stratégique à proximité immédiate des grands axes (gare TGV d'Avignon, autoroute A7)

Superficie en km² : 35

Densité en h/km : 477



État des lieux

Démographie et sociologie (source INSEE 2021)

La population :

Châteaurenard comptait en 2021 une population de 16 622 habitants et 16 924 à ce jour (données Insee 2021 et recensement au 1er janvier 2024).

La population se stabilise (+302 habitants entre 2021 et 2024 soit une augmentation moyenne de 0.6% par an).

Revenus et pauvreté des ménages :

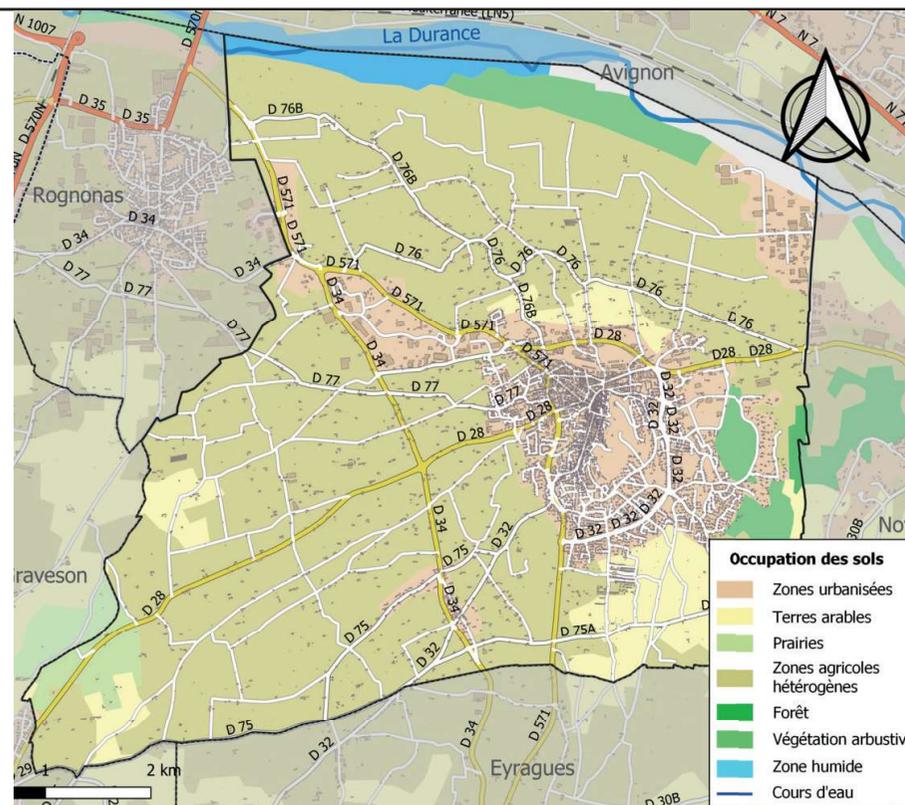
Revenu médian : 21 440€

(22 920€ Bouches-du-Rhône)

Emploi à temps partiel : 14,3%

Taux de Chômage : 12,3%

Taux de pauvreté : 18%



Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	1,1
Naissances domiciliées en 2022	198
Décès domiciliés en 2022	174
Nombre de ménages en 2021	7687



État des lieux

Les familles et les enfants de 3-12 ans

La commune compte 1 976 couples avec enfant(s) soit 7 568 personnes.

Les enfants de 3-12 ans représentent 11,3% de la population châteaurenardaise soit 1 883 enfants :

————— Part des 3-5 ans : 600 - Part des 6-10 ans : 917 - Part des 11-12 ans : 366 —————

	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	Totaux
Garçon	113	116	109	84	88	78	96	102	121	71	977
Fille	69	118	74	112	97	100	70	90	67	108	906
Totaux	182	234	183	196	185	178	167	192	187	179	1883
	600			917				366			



État des lieux

Focus sur les familles monoparentales

10,9% des familles sont monoparentales soit :

————— 836 ménages - 2 056 personnes —————

Le taux de familles monoparentales est passé de 10,2% en 2015 à 10,9 % en 2021 (INSEE).

Il reste en dessous de la moyenne nationale qui se situait à 25 % en 2021.

Dans près de 9 cas sur 10, ce sont des femmes seules avec enfants.

Là encore, les disparités par quartiers sont très importantes puisque le taux de familles monoparentales monte dans le quartier prioritaire de la ville et le centre ancien.

La structure de l'habitat (présence de logements sociaux) au sein des quartiers prioritaires induit une forte concentration des familles monoparentales, ménages bien souvent les plus précaires sur le plan monétaire.

On note que 16% des ménages sont des familles monoparentales sur le quartier, soit 5 points de plus que sur l'ensemble de la commune et 7 points de plus que sur la communauté d'agglomération Terre de Provence.



État des lieux

Focus sur les enfants en situation de handicap

La commune compte **94 bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)** source INSEE 2021.

Il s'agit d'une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents.

La direction Education Jeunesse a recensé **54 enfants de 3 à 11 ans en situation de handicap** et bénéficiaires de l'AEEH. Par ailleurs, tous les enfants en situation de handicap ne sont pas bénéficiaires de l'AEEH. Cette allocation résulte d'un processus long qui débute à la demande des parents et qui est entériné par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Les enfants en situation de handicap notamment pour des **Troubles du Neuro-Développement TND** (*troubles du spectre autistique, trouble du développement intellectuel, trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles " DYS " ...*) ne sont pas tous bénéficiaires de l'AEEH

Il est à noter que la prévalence des différents TND est en augmentation et sous-diagnostiquée.



Accueil des tout-petits

Crèche la Marelle : 68 enfants, accueillis dans 4 sections au sein de la crèche collective ainsi que chez plusieurs assistantes maternelles au sein de la crèche familiale.

TPS (Toutes petites sections)

Première année, facultative, de scolarisation des enfants lorsqu'ils atteignent 2 ans. Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. La commune s'est engagée dans ce dispositif et propose quelques places en TPS au sein de ses écoles maternelles.

Relais Petite Enfance : 12 enfants.

Lieu d'Accueil Enfants Parents Mini-Bulles : 15 enfants.

Micros crèches :

« **Les Petits Chaperons Rouges** » :

- Les Baumes : 22 berceaux - Les Jardiniers : 12 berceaux - Joliot-Curie : 12 berceaux.

- **3 P'tits chats** : ouverture prochaine





Infrastructures sportives

Centre nautique - ouverture 2026 : labellisé "Bâtiment Durable Méditerranéen", ce futur espace sera utilisable toute l'année : bassin sportif de 25 mètres, activités aquatiques, patageoire, pentagliss intérieur, jeux aquatiques...

Complexe sportif Pierre de Coubertin : 6 courts de tennis éclairés dont 2 couverts, club house ; terrains extérieurs (aires de jeux) de hand et de basket ; terrains engazonnés de rugby (terrain d'honneur, terrain annexe, terrain de foot à 7) ; ateliers d'athlétisme, sautoir en longueur, piste en stabilisée

Bâtiments Coubertin : gymnase (hand, basket, volley, badminton, salle d'agrés, 2 dojos, 1 salle multisports)

Arènes : courses taurines, événements culturels, festifs et sportifs

Skate Park

Halle Sportive Abel Lorente : gymnase (hand, basket, volley, badminton), salle polyvalente, tennis de table

Gymnase du lycée : (hand, basket, volley, badminton)

Stade des Baumes : 2 terrains engazonnés, vestiaires, salle d'escalade

Stade Louis Porro : terrains de foot engazonnés, terrain d'honneur, terrains annexes, club house, bureaux, salle de réunion

Vallon de la Roquette : parcours santé, parcours VTT, courses et parcours d'orientation pour les tout-petits, sentiers balisés, aménagements de sports de plein air, aires de pique-nique...



Infrastructures culturelles

Espace Culturel et Festif de l'Etoile :

- salle de l'Etoile : 1 500 places debout, 771 places assises
- théâtre Pécout : 269 places

Scène de musique actuelle la Rotonde :

- 450 places
- résidence d'artistes
- 2 salles de répétition

Médiathèque Isidore Rollande :

espace numérique, ateliers MAO, ateliers d'écriture, lectures d'albums, ateliers créatifs, prêts de livres, revues, CD, DVD, presse...

Cinéma le Rex :

3 salles d'une capacité de 329 places, équipées en 3D, cinéma classé Art & Essais, labels Répertoire et Jeune public, ciné-débats, opéras, ballets...

Musée des outils agraires et des traditions :

collection permanente sur les outils de l'agriculture et du maraîchage, sur le costume provençal

Château des Comtes de Provence :

classé monument historique. Visites guidées

Eglise Saint Denys :

boiseries et tableaux du peintre Mignard, orgue magistral





Structures socio-culturelles

Maison des Adolescents :

la MDA accueille les jeunes de 11 à 25 ans et/ou leur entourage, gratuitement, sans condition.
7 rue du Froid.

L'Association départementale pour le développement des actions de prévention :

l'ADDAP développe des actions de prévention. Elle a pour missions d'entrer en lien avec les jeunes dans leur lieu de vie, de mener des accompagnements éducatifs pour prévenir et réduire les risques de marginalisations sociales, d'établir les liens entre les jeunes, les familles et les institutions de droit commun, d'élaborer des diagnostics continus des territoires d'implantation et d'y impulser des dynamiques positives en s'appuyant sur les potentialités locales.
7 rue Berthelot.

La Maison des Jeunes et de la Culture :

la MJC propose aux adhérents des activités de loisirs, culturelles et sportives ainsi que des animations et des actions tournées vers le jeune public et notamment l'espace adolescent.
18 avenue Roger Salengro.

L'Espace de Vie Sociale :

l'EVS est une structure d'animation de la vie sociale qui contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
Salle Louise Daudet - Avenue Jean Bouin.



Les écoles

Écoles publiques	Adresse	Maternelle	Élémentaire	Effectifs 2024/2025	Classes
la Crau	3180 route de la Crau	x	x	153	6
la Pavillone	58 avenue de Lattre de Tassigny	x		154	6
Roquecoquille	avenue Jean Bouin Roquecoquille	x		99	4
l'Argelier	rue Estienne d'Orves	x		96	4
Gabriel Péri	rue Gabriel Péri		x	326	13
Pic Chabaud	avenue du docteur Périer		x	348	14

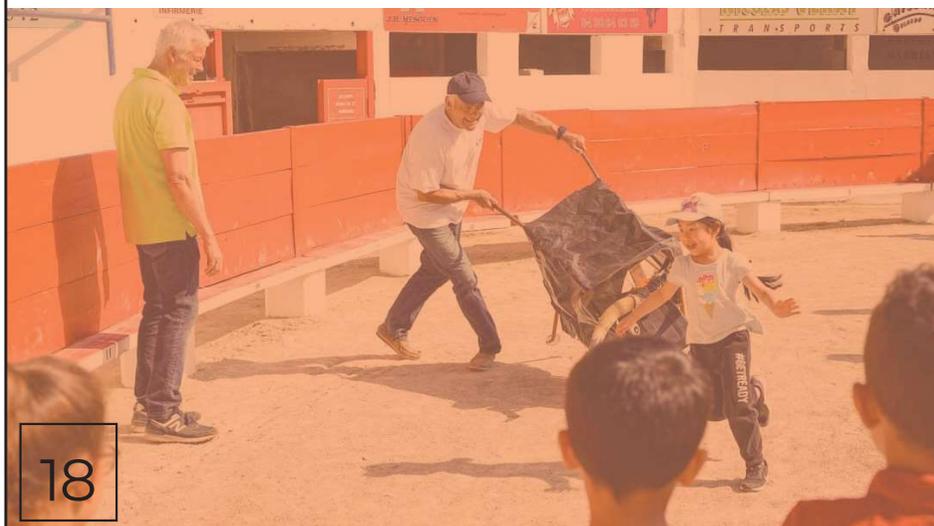
École privée	Adresse	Maternelle	Élémentaire	Effectifs 2024/2025	Classes
Saint Denys/ Saint Joseph	66 avenue du Général de Gaulle	x	x	370	8



Projets des écoles

Divers projets portés par la municipalité sont proposés aux écoles publiques et privées :

- Ateliers et visite de la médiathèque
- Animations culturelles pour les semaines des traditions provençales
- Cinéma le Rex
- Atelier MAO – Les passagers du Zinc
- Projet culturel et artistique : Châto en Chœur, Châto danse le Monde
- Spectacles jeune public à l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile



18

Projets dans les écoles

Transition écologique :

- Conférences bio-sphère
- Appels à projets développement durable
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Prévention :

- Permis piéton
- Permis internet

Sport :

- Accès aux infrastructures sportives
- Journée autour des valeurs de l'olympisme



Les collèges et le lycée

La commune compte un collège public, le collège Simone Veil qui accueille les élèves des villes de Châteaurenard, Rognonas, Barbentane et Noves et un collège privé, le collège Saint Joseph.

Un lycée a ouvert ses portes en 2019, situé dans un environnement naturel, en campagne, sur 8 hectare, d'une surface de 7 745 m², il propose outre un enseignement général et technologique, un BTS Négociation et digitalisation de la relation client.

Établissements	COLLÈGE SIMONE VEIL	COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	LYCÉE JEAN D'ORMESSON
Effectifs 2024-2025	1061	461	1168



Les accueils de loisirs

ACM 3/5 ANS	ACM 6/10 ANS
Accueil de loisirs Ecole Roquecoquille	Accueil de Loisirs du Vallon Complexe sportif de Coubertin
Mercredis et vacances scolaires	Mercredis et vacances scolaires
De 7h30 à 18h	De 7h30 à 18h
Capacité maximale de 56 enfants	Capacité maximale 100 enfants



Les nouveaux accueils de loisirs : ACM 3/5 ANS

NOM : accueil de loisirs le Jardin des Péquélet

PHASE ACTUELLE : en construction

OUVERTURE PRÉVUE : juillet 2025

ADRESSE : 5 bis rue Denis Pauleau - Jardin de la Marseillaise

CAPACITÉ MAXIMALE : 80 enfants



Les nouveaux accueils de loisirs : ACM 6/10 ANS

NOM : accueil de loisirs du Vallon

PHASE ACTUELLE : en activité

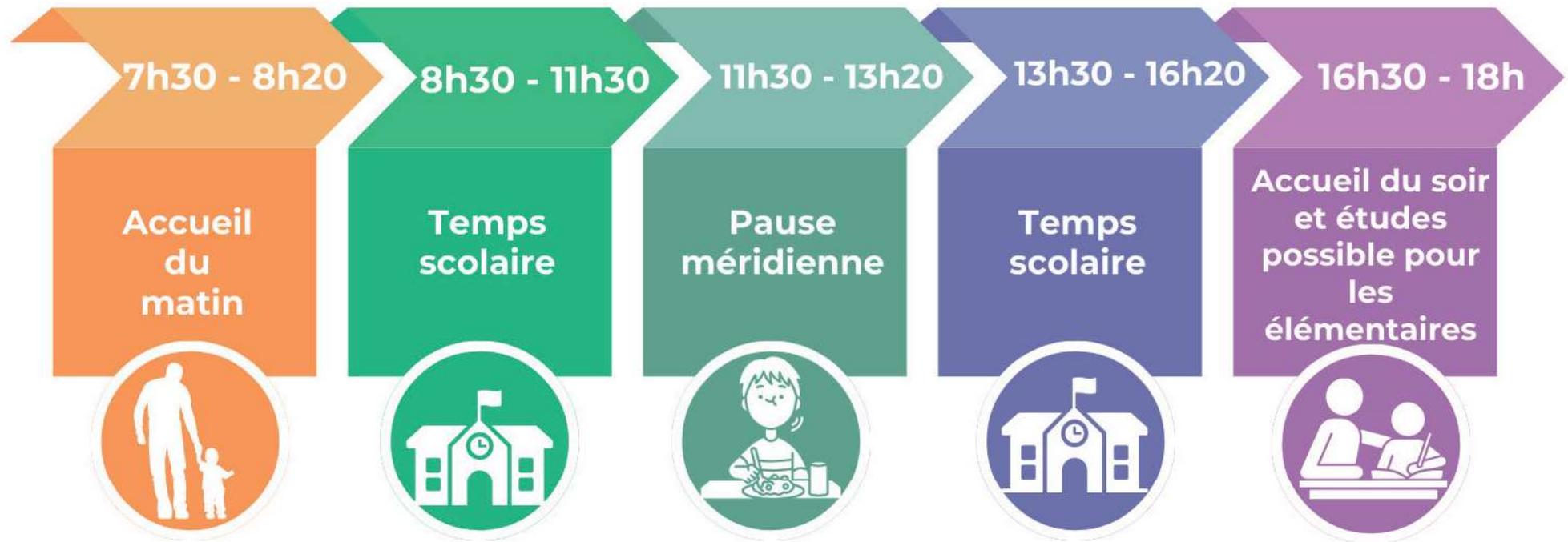
OUVERTURE : avril 2024

ADRESSE : Complexe sportif Coubertin

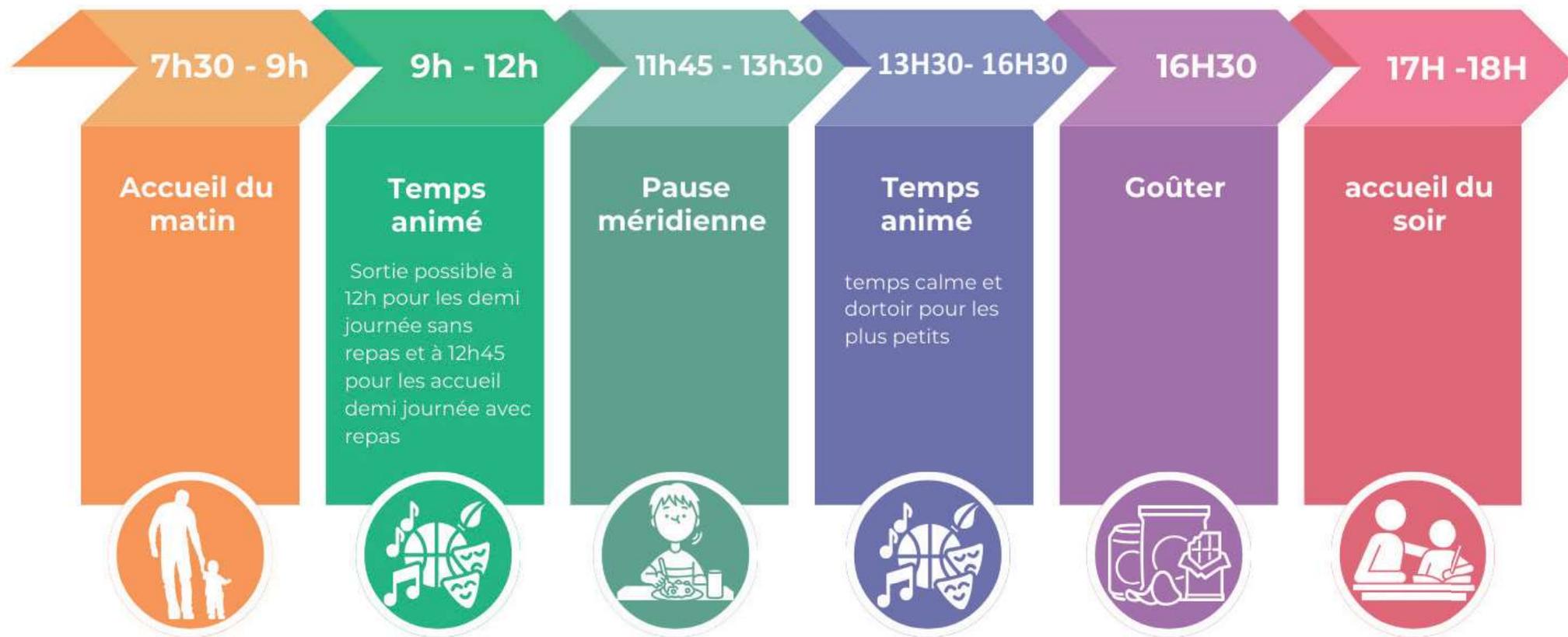
CAPACITÉ MAXIMALE : 100 enfants



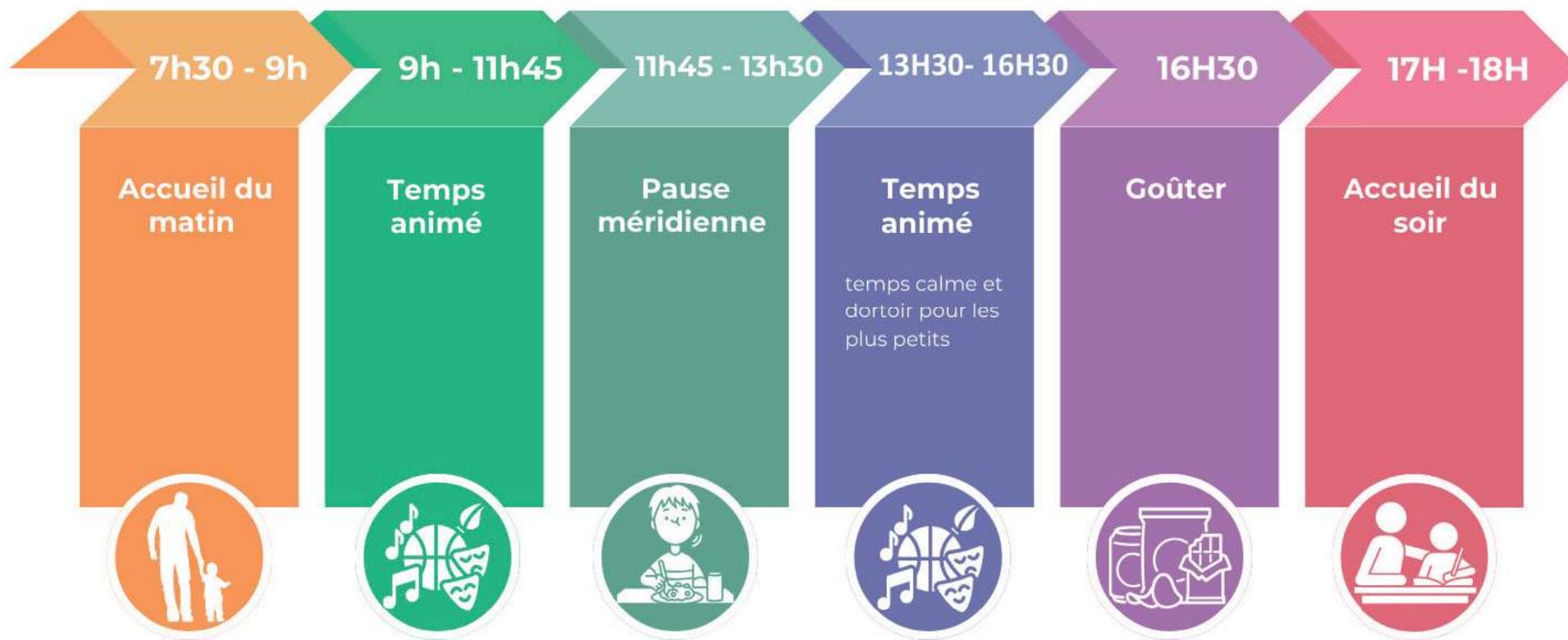
Les rythmes de l'enfant / temps scolaire et périscolaire



Temps périscolaire du mercredi en accueil de loisirs



Temps extrascolaires accueils de loisirs





Convention territoriale Globale 2025-2029 (CTG-CAF)

La **CTG** couvre l'ensemble des thématiques d'intervention de la **CAF** (Caisse d'allocations familiales) : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap et logement.

Cette convention pluriannuelle (5 ans) signée entre **la ville** et **la CAF** et fondée sur un diagnostic partagé permet de soutenir les projets menés par la ville.

En lien avec le **PEDT** figurent notamment les places dans les centres de loisirs, les séjours et l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement).



Démarche de projet

La mise en place du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** repose sur une démarche de projet structurée et participative, visant à rassembler l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'un diagnostic commun des besoins et des enjeux locaux.

Cette méthode garantit que le PEDT s'appuie sur une compréhension partagée et complète des réalités locales, favorisant des réponses adaptées et concertées.

La démarche de projet du PEDT se divise en plusieurs étapes clés :

- l'analyse quantitative,
- l'analyse qualitative,
- le diagnostic partagé,
- la structuration des instances de pilotage et de coordination.

Le Comité de pilotage (CoPIL) fait le point sur l'avancement général du projet, oriente les travaux, valide et définit les priorités.

Le Comité technique (CoTech) veille à la cohérence des propositions formulées par les groupes de travail et élabore les synthèses présentées au Comité de pilotage.

Des groupes de travail analysent les données et les constats, contribuent à la réflexion, élaborent des propositions permettant de répondre aux besoins.



Démarche de projet du PEDT de Châteaurenard

16 Février 2024	Mars 2024	Avril/ Mai 2024	Mai/octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024 Février 2025	Avril 2025
<p>ÉLUS et CODIR</p> <p>Informer les directions de la mise en œuvre du PEDT</p> <p>Définitions des axes et orientations politiques</p>	<p>1^{er} COPIL</p> <p>Élus IEN DSDEN Chefs d'établissements Direction générale CAF APE Direction Education - Jeunesse</p>	<p>1^{er} COTECH</p> <p>Directions Education, Sports, Culture, Directeurs d'écoles ou conseillers pédagogiques</p>	<p>1^{er} groupe de travail Thématiques générales</p> <p>2^{ème} groupe de travail Thématiques spécifiques</p> <p>3^{ème} groupe de travail Thématiques spécifiques</p>	<p>2^{ème} COTECH 2^{ème} COPIL</p>	<p>Rédaction</p>	<p>Commission validation du PEDT</p> <p>Passage en CM</p>



Méthodologie de projet PEDT

CADRE : projet de mandat et objectifs CTG

- ◆ Analyse documentaire par une approche quantitative
- ◆ Recueil de données objectives (statistiques, données quantifiables et observables...)

- ▶ Approche qualitative : confronter les visions différentes
- ▶ Recueillir des éléments de vécu, de mémoire, de ressources vivantes du territoire
- ▶ Evaluer collectivement les enjeux locaux
- ▶ Diagnostic partagé : groupes de travail

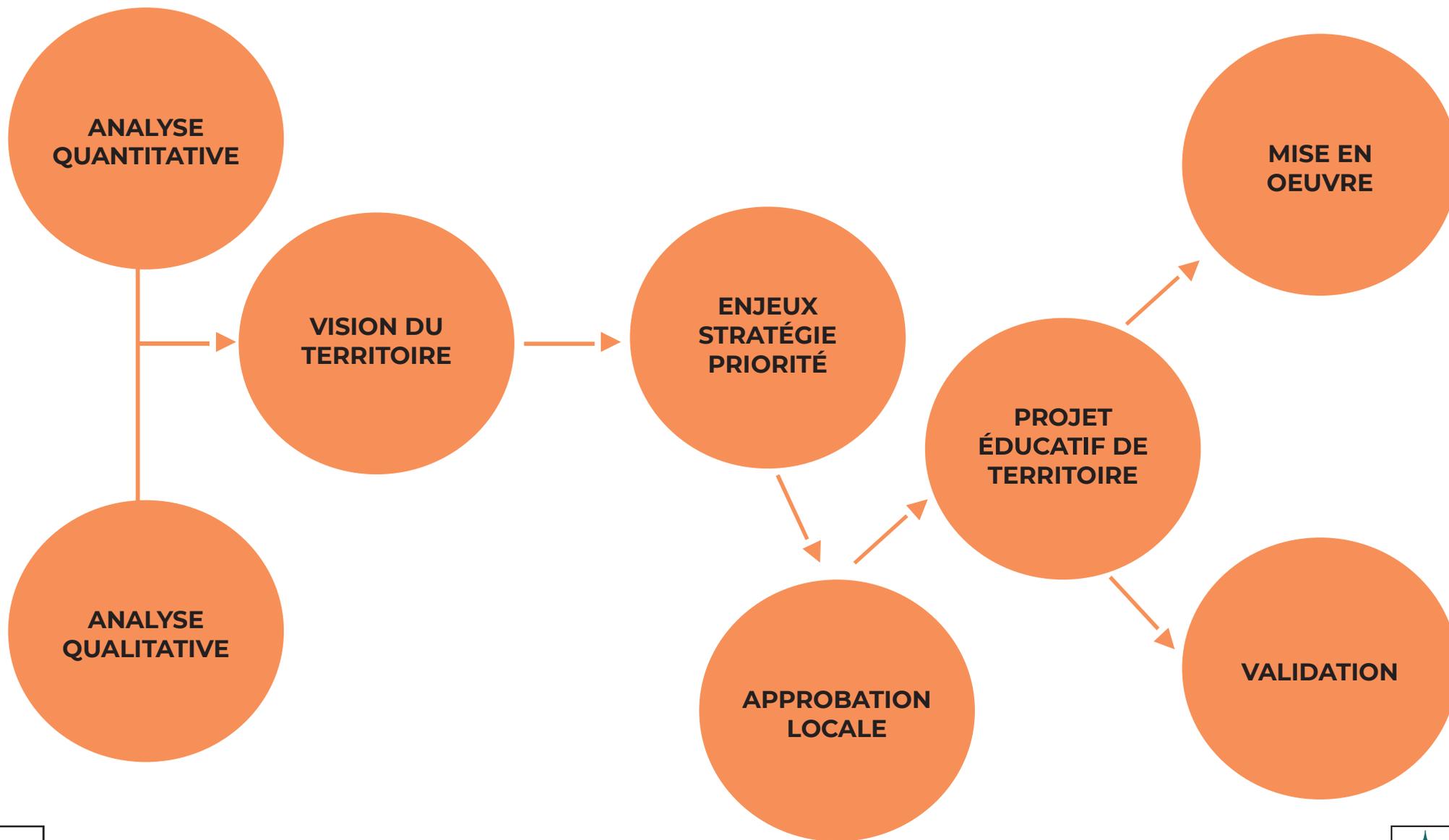
Le diagnostic n'est pas seulement un instrument permettant d'acquérir la connaissance, c'est aussi :

- ☑ un outil d'aide à la décision
- ☑ un outil de légitimation d'une démarche
- ☑ un outil de dialogue entre acteurs

INSTANCES : comité technique et comité de pilotage



Schéma du diagnostic



Groupes de travail thématiques réalisés

L'analyse qualitative constitue la seconde étape de la démarche.

Elle complète l'analyse quantitative en intégrant les perceptions, les attentes et les expériences des acteurs locaux.

Cette approche est essentielle pour donner une dimension humaine au diagnostic, en prenant en compte les vécus et les ressentis de ceux qui interagissent directement avec les enfants.

Cette phase qualitative permet de faire émerger les perceptions des acteurs sur la qualité des services actuels, les points d'amélioration possibles, et les enjeux éducatifs à prendre en compte dans le PEDT.

Les éléments recueillis apportent des nuances et des informations précieuses, qui permettent de construire un projet plus adapté et en phase avec les réalités du terrain.

La troisième étape de la démarche consiste à élaborer un diagnostic partagé.

Ce diagnostic est le fruit de la synthèse entre les analyses quantitatives et qualitatives, et il s'appuie sur la collaboration active des acteurs éducatifs. L'objectif est de parvenir à une compréhension collective des enjeux et des priorités éducatives du territoire, en mettant en lumière les forces et les faiblesses du système éducatif local.



6 GROUPES DE TRAVAIL :

23 mai : cohérence, complémentarité et transversalité des actions éducatives

24 mai : citoyenneté et développement durable

27 mai et 23 septembre : avant, pendant et après l'école

3 juin : handicap

27 juin : plan Mercredi



Compte-rendu groupes de travail

Groupe Thématique	Acteurs éducatifs mobilisés	Compte –rendu
1 - Cohérence, complémentarité et transversalité des actions éducatives	Directions : -Education/Jeunesse -Action culturelle -Sports -Vie associative Directeurs d'école Parents d'élèves	Développement de la communication entre les différents acteurs : organigramme, contacts, connaissance de l'organisation périscolaire Communication commune/écoles sur le repérage des enfants en situation de handicap Communication avec les familles à développer Programmation d'animations culturelles fédératrices Anticiper les besoins en actions culturelles (théâtre, cinéma) pour la programmation et adhésion au dispositif Ecole et Cinéma



Compte-rendu groupes de travail

Groupe Thématique	Acteurs éducatifs mobilisés	Compte -rendu
2 - Citoyenneté et développement durable	Direction Education/Jeunesse (CMJ, Accueil de loisirs) Direction de la Transition écologique et Urbanisme- Vie associative Les parents d'élèves	<p>Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour sensibiliser à la protection de l'environnement, incluant des activités, expositions, concours, journées nationales et rencontres.</p> <p>Des campagnes ont également été réalisées pour sensibiliser au gaspillage alimentaire</p> <p>Approfondissement des actions déjà existantes</p> <p>Valorisation de l'engagement des valeurs de la République par le CMJ distinction enfant /jeunes</p> <p>Favoriser les appels à projets</p>



Compte-rendu groupes de travail

Groupe Thématique	Acteurs éducatifs mobilisés	Compte -rendu
3 - Avant, pendant et après l'école	Direction Education/Jeunesse : responsable des agents des écoles, responsable des affaires scolaires Action Culturelle : Salle de l'Etoile et médiathèque Directeurs d'école	Aménagement des locaux et espaces éducatifs : salles de classes, les cours de récréation et les cantines pour favoriser les activités éducatives. Formation du personnel encadrant sur les méthodes éducatives et la gestion des groupes d'enfants (conflit, harcèlement scolaire). mobiliser les associations et les structures externes pour soutenir des initiatives durant la pause méridienne .



Compte-rendu groupes de travail

Groupe Thématique	Acteurs éducatifs mobilisés	Compte -rendu
4 - Handicap	Direction Education/Jeunesse : responsable des agents des écoles, responsable des affaires scolaires, accueils de loisirs Directeurs d'école (Mme Authier et M. Boisset) Parents d'élèves CCAS – Travailleur social	Importance d'une communication transparente avec les familles. Création d'un réseau et la valorisation des métiers d'accompagnement ont été identifiées comme des priorités. Des formations continues avec des modules spécifiques. Un aménagement des espaces adaptés.



Compte-rendu groupes de travail

Groupe Thématique	Acteurs éducatifs mobilisés	Compte –rendu
<p>5 – Plan Mercredi</p>	<p>Education/Jeunesse : accueils de loisirs</p> <p>Vie Associative</p> <p>Association Handball</p> <p>Conseil des sages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet sport : Activités avec les clubs sportifs existants <i>Elargir les actions sportives et mutualisation des temps d'activités à Coubertin (3/5 ans, 6/10 ans) avec différentes associations,» ;</i> • Volet Culture : <i>optimisation des ressources culturelles : spectacle de Noël, programmation théâtre, cinéma, médiathèque animations culturelles</i> • Elaborer un questionnaire à destination des associations pour faire un état des lieux du domaine des possibles ; • Réunir le groupe de travail Plan Mercredi pour présenter les données du questionnaire et l'analyser ; • Mutualiser les activités sportives et les activités culturelles pour permettre la mise en œuvre des ateliers avec les partenaires sous la forme de cycle • Prévoir la formation des animateurs pour les rendre autonomes au niveau des ressources de la Commune (ex : relais numérique) ; • Intégrer le volet « inclusion » • Travailler sur la thématique intergénérationnelle et richesse du territoire



Les axes stratégiques

AXE 1 _____

Permettre l'épanouissement et le bien être de tous les enfants

AXE 2 _____

Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

AXE 3 _____

Développer l'éducation à la citoyenneté

AXE 4 _____

Promouvoir et encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable

AXE 5 _____

Permettre la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs

AXE 6 _____

Développer la transversalité des actions des acteurs de la communauté éducative



AXE 1 :

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN ÊTRE DE TOUS LES ENFANTS

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

ENCOURAGER LA
COMPRÉHENSION
ET LA GESTION DES
ÉMOTIONS

PERMETTRE
L'ACCÈS AUX
ACTIONS
SPORTIVES ET
CULTURELLES

CONSTRUIRE LE
TEMPS DE PAUSE
MÉRIDIENNE
COMME UN TEMPS
ÉDUCATIF

PRÉVENIR CONTRE
LE HARCÈLEMENT
SCOLAIRE ET LES
INÉGALITÉS
SOCIALES

ACCOMPAGNER
LES ENFANTS EN
SITUATION DE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE



AXE 2 :

FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS
EN SITUATION DE HANDICAP

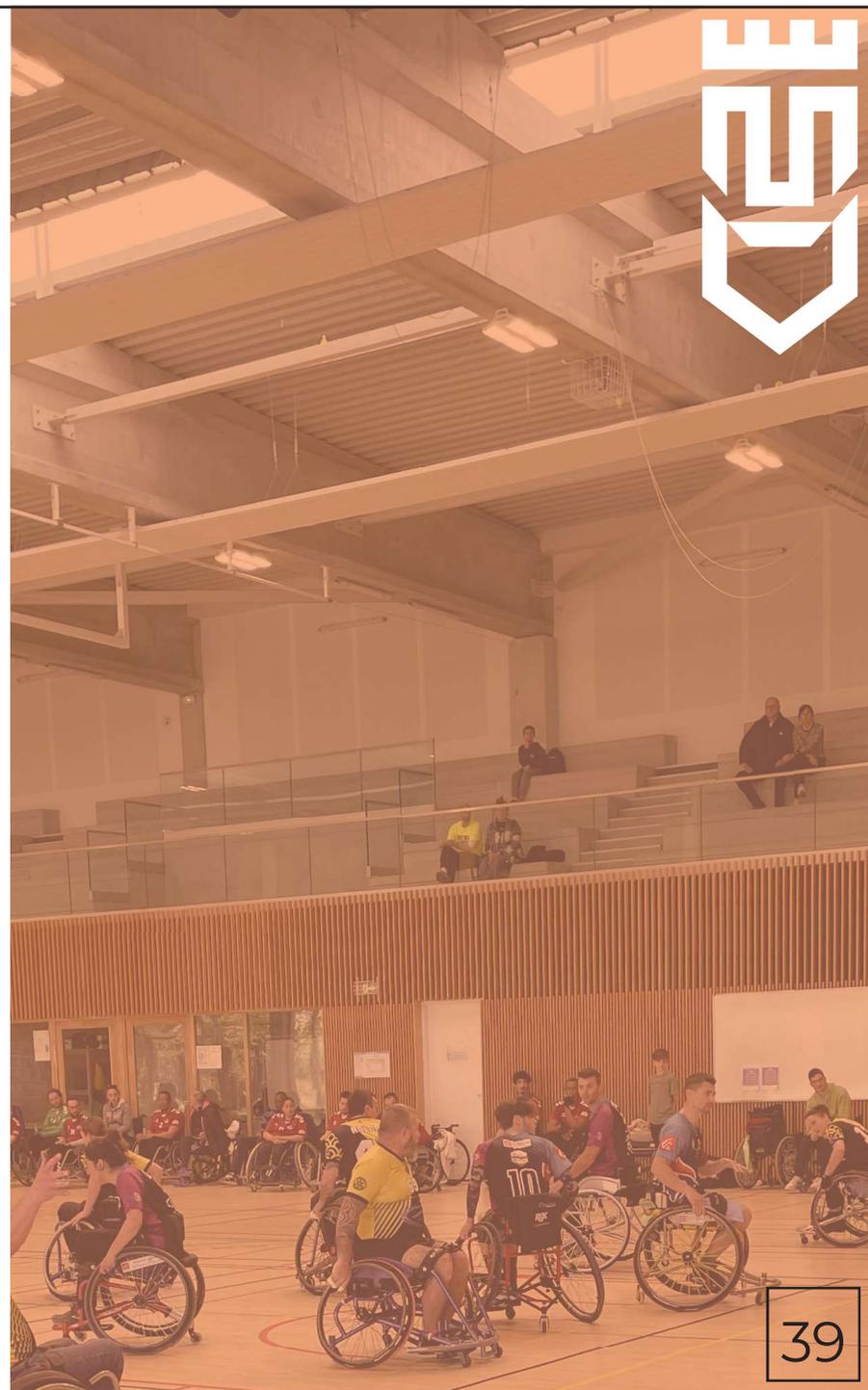
OBJECTIFS ÉDUCATIFS

FORMER, RECRUTER
ET SENSIBILISER À LA
PRISE EN CHARGE
D'UN ENFANT EN
SITUATION
DE HANDICAP

CRÉER UN LIVRET
D'ACCUEIL
PAI/ENFANT
EN SITUATION
DE HANDICAP

HANDISPORT ET
SPORT ADAPTÉ

AMÉLIORER LA
COMMUNICATION
ET COORDINATION
ENTRE TOUS LES
ACTEURS
ÉDUCATIFS



AXE 3 :

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
OBJECTIFS ÉDUCATIFS

FAVORISER
LA PARTICIPATION
ET L'ENGAGEMENT
DES ENFANTS

FAVORISER LA
SOLIDARITÉ INTER-
GÉNÉRATIONNELLE
ET LA MIXITÉ DES
PUBLICS

APPRENTISSAGE
DE LA
CITOYENNETÉ
NUMÉRIQUE

DÉVELOPPER LES
VALEURS
DE LA RÉPUBLIQUE

TRAVAILLER LA
THÉMATIQUE DE
L'ÉGALITÉ
FILLES/GARÇONS



AXE 4 :

PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

APPLIQUER LA LOI
EGALIM ET LUTTE
CONTRE LE
GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

DÉCOUVRIR
LA NATURE
ET LE VIVANT

FAVORISER DES
CLASSES DEHORS

ENCOURAGER LA
PRATIQUE AU
RECYCLAGE ET TRI
DES DÉCHETS



AXE 5 :

PERMETTRE LA COHÉRENCE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES TEMPS ÉDUCATIFS

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

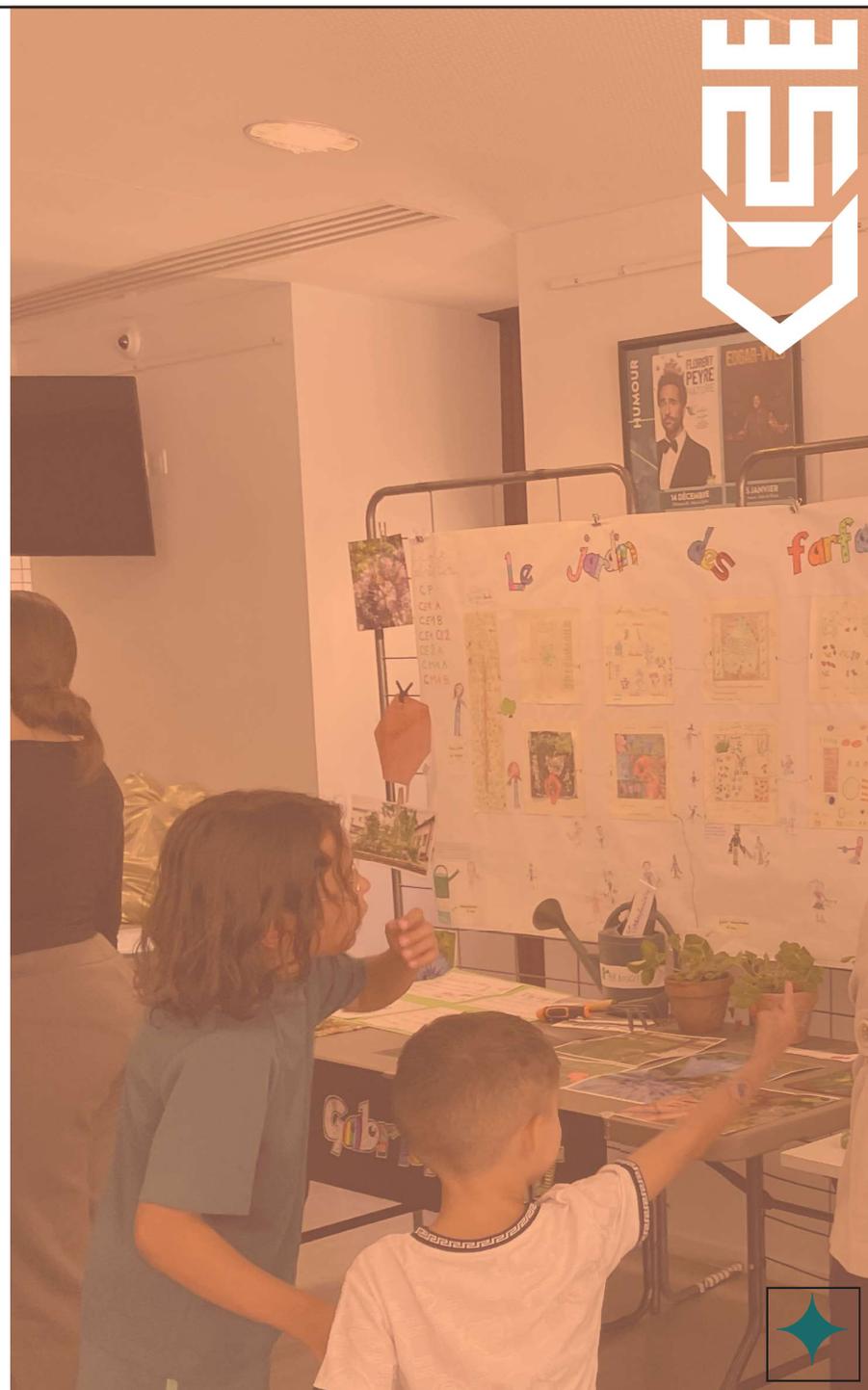
CRÉER DU LIEN
ENTRE TOUS LES
ACTEURS
ÉDUCATIFS
ET LES PARENTS

GARANTIR
DES LOISIRS
DE QUALITÉ

ASSURER DES
PASSERELLES
ENTRE LES NIVEAUX
ET LES STRUCTURES
DANS UNE LOGIQUE
DE PARCOURS DE
L'ENFANT

ARTICULER LES
PROJETS D'ÉCOLE
AVEC LES PROJETS
PÉDAGOGIQUES DES
DIFFÉRENTS
ACTEURS ÉDUCATIFS

RÉFLÉCHIR SUR LES
HORAIRE
D'ACCUEIL,
LES ESPACES,
L'AMÉNAGEMENT
DES LIEUX ET DES
LOCAUX



AXE 6 :

DÉVELOPPER LA TRANSVERSALITÉ DES
ACTIONS DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ
ÉDUCATIVE

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

FORMER ET
ACCOMPAGNER
LES ACTEURS
ÉDUCATIFS

RENFORCER LA
LISIBILITÉ DE LA
COMMUNICATION À
DESTINATION DES
PARENTS
ET ENFANTS

MISE EN PLACE
DE PARTENARIATS
ET FAVORISER LA
COMMUNICATION
INTER-SERVICES



Les actions

AXE 1

Permettre l'épanouissement
et le bien être de tous les
enfants



ACTION 1 : favoriser les actions autour de la santé autour de l'alimentation équilibrée, les dangers des écrans, et les bonnes pratiques de sommeil

ACTION 2 : mettre en place des ateliers de cuisine pour la sensibilisation aux repas équilibrés et collaborer avec les étudiants en diététique et économie sociale et familial

ACTION 3 : proposer des études dirigées et surveillées (décrochage et réussite scolaire)

ACTION 4 : proposer des activités sportives et favoriser l'accès au sport (Olympiades, découverte de cycles sportifs)

ACTION 5 : promouvoir la découverte des traditions provençales

ACTION 6 : diagnostiquer et permettre le recrutement d'animateurs périscolaires pour la pause méridienne

ACTION 7 : exposer les élèves à la culture et à la découverte du monde extérieur

ACTION 8 : encourager l'apprentissage du savoir vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté

ACTION 9 : favoriser l'accès à la culture et à la lecture



Les actions

AXE 2

Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap



ACTION 10 : soutenir le recrutement et formation des animateurs pour accompagner les enfants en situation de handicap

ACTION 11 : aménager des espaces et des équipements accessibles pour les élèves en situation de handicap (accès aux bâtiments, mobilier adapté, matériel pédagogique spécifique)

ACTION 12 : créer un livret d'accueil pour l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires

ACTION 13 : développer la communication entre les acteurs éducatifs pour les enfants en situation de handicap lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

ACTION 14 : favoriser des activités sportives de sport adapté et découvrir le handisport (Maison Sport Santé)



Les actions

AXE 3

Développer l'éducation à la citoyenneté



ACTION 15 : accompagner les pratiques numériques des enfants
(permis internet)

ACTION 16 : proposer des conférences à destination des parents sur la prévention des écrans (réseaux sociaux, jeu vidéos, soutenir les actions des associations de parents d'élèves, valoriser et développer des actions via le réseau parentalité)

ACTION 17 : créer un conseil municipal des enfants (cycle CMI-CM2-6^{ème})

ACTION 18 : proposer des activités coopératives autour des valeurs de la République (création d'affiche, chasse au trésor, débat, escape Game laïcité, jeux de rôle)

ACTION 19 : proposer des activités sur la thématique filles/garçons
(réalisation de vidéos, témoignages, représentations)



Les actions

AXE 4

Promouvoir et encourager
l'éducation à l'environnement
et au développement durable



ACTION 20 : lutter contre le gaspillage alimentaire (pesée des déchets)

ACTION 21 : impliquer les enfants dans des projets concrets au service de leur environnement ou de la communauté (Nettoyons le Sud, tri sélectif)

ACTION 22 : sensibiliser les enfants à la nature, à l'agriculture locale et à l'environnement (partenariat avec les agriculteurs locaux, création de potagers pédagogiques)

ACTION 23 : soutenir un apprentissage plein air (classe dehors)

ACTION 44 : favoriser la récupération des cartables, piles et cartouches d'encre dans les écoles



Les actions

AXE 5

Permettre la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs



ACTION 25 : proposer une offre de loisirs diversifiée

ACTION 26 : définir des modalités de concertation entre tous les acteurs éducatifs et élaborer des dispositifs communs (réunions directeurs/ mairie, mise en place du conseil d'alerte)

ACTION 27 : créer un pôle ressources entre professionnels (cellule de repérage)

ACTION 28 : assurer des passerelles entre les niveaux et les structures dans une logique de parcours de l'enfant (rencontre crèche/maternelle, maternelle/ élémentaire, élémentaire/collège-espace jeunes)

ACTION 29 : coordonner les actions et garantir une communication fluide entre les acteurs éducatifs (Châto danse le Monde, Petit déjeuner, Ecrits de la Fraternité...)

ACTION 30 : harmoniser l'offre de loisir locale (projets communs MJC/accueil de loisirs)

ACTION 31 : créer et rédiger conjointement un guide de collaboration (Professeurs des écoles /ATSEM)

ACTION 32 : permettre une cohérence éducative par des locaux partagés (LAEP et RPE / accueil de loisirs maternel)



Les actions

AXE 6

Développer la transversalité des actions des acteurs de la communauté éducative



ACTION 33 : Élaborer un plan de formation en partenariat avec l'éducation nationale pour les agents en lien avec les objectifs du PEDT (handicap, harcèlement scolaire)

ACTION 34 : Adapter les supports d'information aux besoins des familles (site internet, lisibilité et cohérence de l'offre de loisirs, communication)

ACTION 35 : Poursuivre le travail en transversalité avec les différents services et avec les partenaires (réunions de travail thématique, rencontres inter-professionnelles, échange sur les projets et actions en commun)



Plan "Mercredi"

Le Plan mercredi est un label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaires, en particulier le mercredi.



ACTION 1 : Élaborer un questionnaire à destination des associations pour faire un état des lieux du domaine des possibles

ACTION 2 : Réunir le groupe de travail Plan Mercredi pour présenter les données du questionnaire et l'analyser

ACTION 3 : Poursuivre le travail en transversalité avec les différents services et avec les partenaires (réunions de travail thématique, rencontre professionnels, échange sur les projets et actions en commun)

ACTION 4 : Développer des partenariats avec des clubs sportifs et des institutions culturelles pour garantir la qualité des activités proposées

ACTION 5 : Mutualiser les activités sportives notamment sur le site de Coubertin et les activités culturelles voire « sportives et culturelles » pour permettre la mise en œuvre des ateliers avec les partenaires (associations, intervenants, services municipaux, animateurs...) sous la forme de cycle quand cela est possible

ACTION 6 : Prévoir la formation des animateurs pour les rendre autonomes au niveau des ressources de la commune (ex : relais numérique)

ACTION 7 : Intégrer le volet « inclusion »

ACTION 8 : Organiser des ateliers artistiques (dessin, théâtre, musique) en collaboration avec des artistes locaux

ACTION 9 : Participer à des activités intergénérationnelles (Semaine Bleue) et solidaire

ACTION 10 : Adapter les supports d'information aux besoins des familles (site internet, lisibilité et cohérence de l'offre de loisirs, communication)



L'évaluation et mise en œuvre du PEDT

1-MESURER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS MISES EN PLACE :

vérifier si les actions répondent aux besoins identifiés et aux objectifs fixés (bien-être, inclusion, citoyenneté, développement durable, etc.)

2-S'ASSURER DE LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE :

évaluer la coordination entre les temps éducatifs (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et la complémentarité des interventions des différents acteurs éducatifs.

3-AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE :

recueillir des données sur la satisfaction des enfants, des familles et des partenaires pour adapter et enrichir les activités proposées

4-SUIVRE L'IMPLICATION DES PARTENAIRES :

mesurer l'engagement et la collaboration des différents acteurs (écoles, associations, services municipaux, familles) pour renforcer les partenariats et optimiser les ressources locales

5-INFORMER LES PARTIES PRENANTES ET AJUSTER

LE PEDT : fournir aux décideurs locaux des éléments objectifs pour orienter les choix stratégiques et ajuster le PEDT en fonction des résultats obtenus



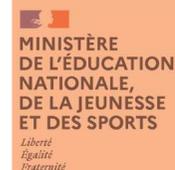
2025-2027



www.chateaurenard.com

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

3 à 12 ans



Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est un outil central qui permet d'évaluer les différents aspects du PEDT de manière systématique.

Elle comporte plusieurs thématiques, chacune étant associée à des critères spécifiques pour faciliter le suivi et l'analyse.

Grille d'évaluation du PEDT – Ville de Châteaurenard

► voir page 53



Évaluation

BILANS ANNUELS ET RAPPORTS D'ÉTAPE

Des bilans annuels sont réalisés pour dresser un état des lieux des actions menées et évaluer leur efficacité.

Chaque bilan comprend un rapport des actions réalisées (liste des activités organisées, nombre de participants, partenaires impliqués)

Analyse des résultats obtenus : comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints pour chaque action, avec des indicateurs de réussite.

Identification des points forts et des axes d'amélioration : mise en

avant des réussites et des obstacles rencontrés, avec des recommandations pour améliorer l'offre éducative.

Ces rapports d'étape sont partagés avec le Comité de Pilotage (CoPIL) et le Comité Technique (CoTech), qui analysent les résultats pour ajuster les orientations du PEDT et planifier de nouvelles actions

Enquêtes de satisfaction et retour d'expérience

Pour enrichir l'évaluation, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées auprès des

enfants, des familles et des partenaires. Ces enquêtes permettent de recueillir des retours directs des bénéficiaires et des intervenants, en prenant en compte leurs perceptions, leurs ressentis et leurs suggestions.

Suivi et évaluation des formations des équipes éducatives



Critères et indicateurs de réussite

LES FORMATIONS PROPOSÉES AUX ANIMATEURS, ENSEIGNANTS ET AGENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PEDT SONT ÉGALEMENT ÉVALUÉES. DES BILANS DE FORMATION SONT RÉALISÉS POUR VÉRIFIER QUE LES COMPÉTENCES ACQUISES SONT EFFECTIVEMENT MISES EN PRATIQUE ET QU'ELLES RÉPONDENT AUX BESOINS DES ÉQUIPES. CETTE ÉVALUATION INCLUT :

Pour chaque thématique, des indicateurs de réussite sont définis, permettant de suivre précisément l'atteinte des objectifs fixés.

Voici quelques exemples d'indicateurs de réussite pour chaque thématique :

Participation des enfants et des familles : taux de fréquentation des activités, niveau de satisfaction des enfants et des familles.

Qualité des partenariats : nombre de partenaires engagés, diversité des collaborations, satisfaction des partenaires.

Accessibilité et inclusion : nombre d'enfants en situation de handicap accueillis, qualité des aménagements et des accompagnements spécifiques.

Développement personnel et social des enfants : progression des enfants en termes d'autonomie, de coopération et d'engagement citoyen.

Enquêtes de satisfaction et retour d'expérience

Satisfaction des équipes éducatives : retours sur les formations, évaluation de l'appropriation des compétences, cohérence et collaboration entre les acteurs.



Perspectives d'évolution pour les 0-3 ans et 12-25 ans

Bien que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) s'adresse principalement aux enfants de 3 à 12 ans, la commune envisage d'étendre ce dispositif pour inclure les tranches d'âge des 0-3 ans et des 12-25 ans.

Cette évolution permettrait de garantir une continuité éducative de la petite enfance à l'âge adulte, offrant ainsi un accompagnement structuré et adapté à chaque étape du développement de l'enfant et du jeune adulte.

En intégrant ces groupes d'âge, le PEDT deviendrait un projet éducatif territorial global, renforçant le parcours éducatif, social et professionnel des jeunes.

L'inclusion des 0-3 ans et des 12-25 ans vise à offrir des réponses adaptées aux spécificités de chaque tranche d'âge, en prenant en compte les besoins et enjeux propres à chaque période de la vie.

L'extension du PEDT aux enfants de 0 à 3 ans s'inscrit dans une volonté de soutenir leur développement dès la petite enfance, une phase cruciale pour le développement moteur, affectif et cognitif.

Cet accompagnement permet de créer un environnement bienveillant et stimulant, qui favorise l'éveil et la socialisation, tout en accompagnant les familles dans leur rôle éducatif.



Perspectives d'évolution pour les 0-3 ans

OBJECTIFS POUR LES 0-3 ANS

1- Favoriser l'éveil et le développement global : proposer des activités qui stimulent les sens, la motricité, et la socialisation, tout en offrant un cadre sécurisant qui respecte le rythme de chaque enfant.

2- Accompagner la socialisation précoce : organiser des moments de rencontre et d'échange pour aider les tout-petits à s'ouvrir aux autres, favorisant ainsi leur entrée en douceur dans la vie en collectivité.

3- Soutenir les familles : offrir des espaces d'échange et d'accompagnement pour les parents, qui peuvent ainsi être conseillés et orientés sur des questions de parentalité et de développement de l'enfant.

UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE ET L'INSERTION

Petite enfance :

- Mise à disposition des futur locaux ACM 3/5 ans pour le Relais Petite Enfance et le LAEP à partir de septembre 2025
- Direction Education Jeunesse membre du réseau parentalité
- Passerelle crèche/maternelle



Perspectives d'évolution pour les 12-25 ans

JEUNESSE

- 1- Passerelle enfance-jeunesse en accueil de loisirs**
- 2- Lieu dédié pour les 11/17 ans les mercredis à partir de janvier 2025**
- 3- Développement des séjours et colos apprenantes**
- 4- Point Information Jeunesse : actions de prévention des conduites à risques auprès des jeunes (addictions, écrans, jeux vidéo), formation BAFA Citoyen, CMJ uniquement collégiens, orientation: jeu des métiers, forum, service civique)**

L'extension du PEDT aux jeunes de 12 à 25 ans vise à les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie, en tenant compte des enjeux propres à l'adolescence et à la jeunesse. Cette tranche d'âge correspond à une période de transition, où les jeunes développent leur identité, affinent leurs choix de vie, et préparent leur insertion sociale et professionnelle.

En intégrant les 12-25 ans au PEDT, la commune souhaite favoriser leur épanouissement, leur citoyenneté, et leur engagement dans la vie locale, à faire des choix éclairés et responsables





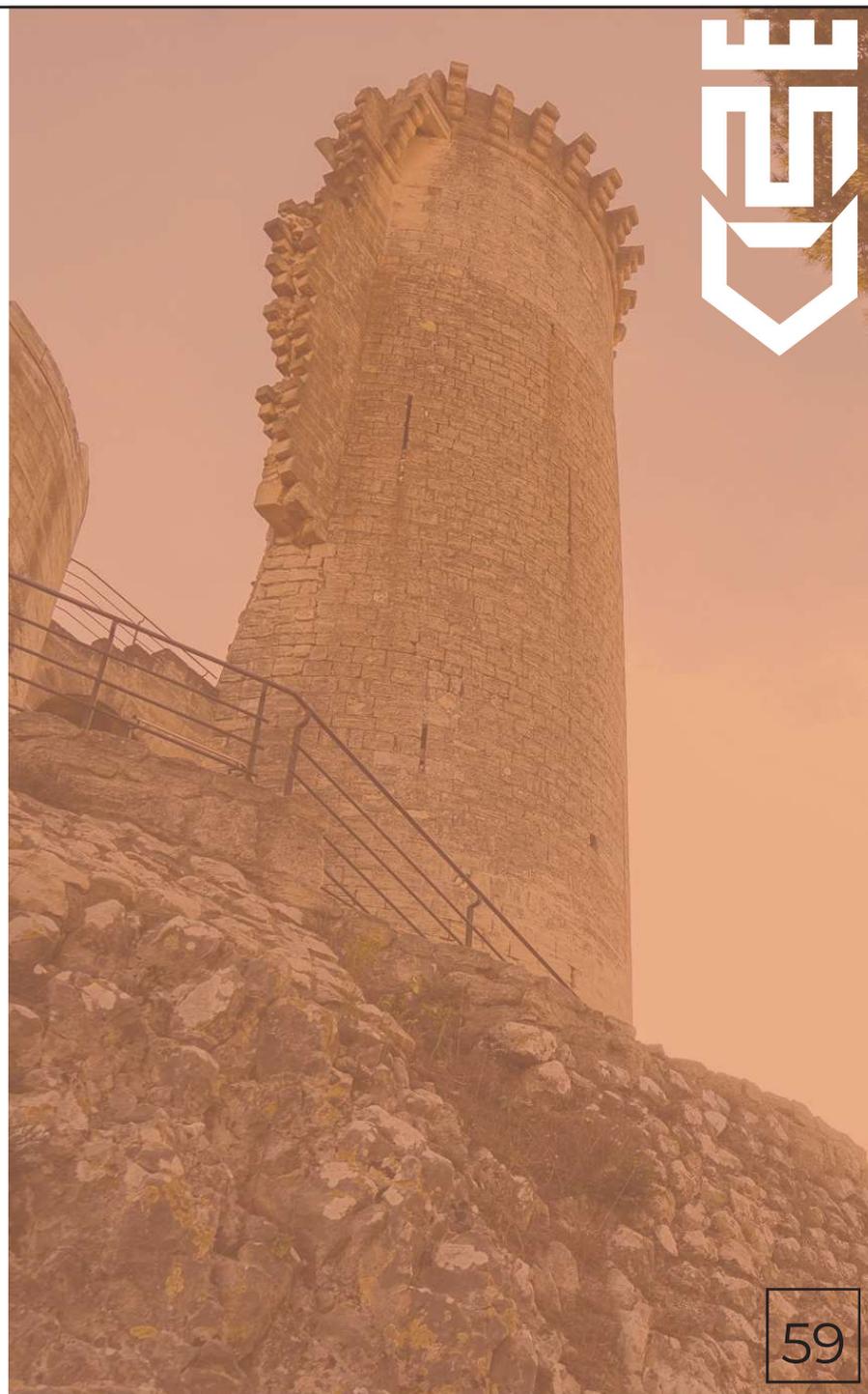
Communication

- Articles dans le journal municipal, magazine trimestriel "L'Echo des Tours"
- Informations sur le site internet de la ville : communication@chateaurenard.com
- Informations sur l'application mobile : Chato&Moi
- Supports synthétisés à destination des familles



Conclusion

EN OFFRANT UN PARCOURS CONTINU DE LA PETITE ENFANCE À L'ÂGE ADULTE, LE PEDT FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL, L'AUTONOMIE, ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES, ET CONTRIBUE À PRÉPARER LA NOUVELLE GÉNÉRATION AUX DÉFIS DE DEMAIN DANS UN CADRE BIENVEILLANT, STIMULANT ET STRUCTURÉ.



Annexes

Charte de qualité

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi sont intégrés dans un projet éducatif territorial. Comme tout accueil collectif de mineurs, ils sont déclarés au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département où ils sont organisés. Leur projet doit se conformer aux quatre axes de la charte de qualité du Plan mercredi.

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires

- Le projet de l'accueil périscolaire est intégré dans le projet éducatif territorial/Plan mercredi et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine ; la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui respecte les rythmes de vie des enfants, leurs envies et leurs capacités.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe d'animation le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Les 4 axes :

1. La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial/Plan mercredi (comité, commission, groupe de travail, etc.).

2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les accompagnants des élèves en situation de handicap, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale. Tarification progressive garantissant l'accessibilité de l'accueil de loisirs du mercredi à toutes les familles quels que soient leurs revenus.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).



Grille d'évaluation

Thématiques évaluées	Sous-thématiques	Résultats		Explicite	Pistes d'améliorations
		Satisfaisants	Insatisfaisants		
L'élaboration et la mise en place du PEDT	Avis sur la réalisation du diagnostic territorial ?				
	Avis sur l'organisation et la composition des groupes de travail ?				
	Le travail de concertation s'est-il opéré tout au long du projet ?				
Suivi du dispositif et des actions mises en place sur les trois années	Les réunions du comité technique se sont-elles maintenues sur les 3 années?				
	Réalisation régulière de bilans et d'évaluations annuelles?				
	L'appropriation du projet par les différents partenaires a-t-elle été aisée?				
Cohérence et complémentarité éducative	Le travail en transversalité requis dans le projet est-il efficient?				
	Y-a-t-il une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des enfants/des familles/des acteurs ?				
	Améliorations sur l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des enfants porteurs de handicaps?				
	Les axes de travail sont-ils clairs et appropriés pour tous les secteurs ?				
	Le Plan Mercredi				
	La construction de partenariats avec les structures/associations sportives et culturelles a-t-elle eu lieu?				
	Des actions passerelles ont-elles pu se mettre en place ?				
Communication	La communication avec les familles est-elle efficace?				
	La communication inter-services et inter-partenaires s'est-elle développée de manière efficiente?				
Formations	Les besoins en formation des équipes éducatives ont-t-ils été réalisés ?				
	Mise en place de formations partagées (ex : EN/agents de la ville) favorisant l'acquisition d'une culture commune?				
	Les formations autour du handicap ont-elles des effets sur le terrain?				
Partenariats	Le PEDT a-t-il permis le développement de nouveaux partenariats locaux ?				
	Le PEDT est-il connu des principaux partenaires ?				



Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

TARIFS ANNÉE 2025-2026 DÉLIBÉRATION DU 4 DÉCEMBRE 2024

Tarifs des temps périscolaires

Accueil ludique surveillé (garderies)	Accueil ludique surveillé (matin)	07h30-8h20	0,50 € / jour/ enfant
	Accueil ludique surveillé (soir)	Maternelles : 16h30-18h00 Primaires : 16h30-18H00	1,00 € / jour/ enfant

Restauration scolaire 11h30-13h20	Repas enfant	Inscription avant les 72h	3,70 € / jour / enfant
	Repas enfant	Imprévu ou inscription tardive (- 72 h)	5.60 € / jour / enfant
	Repas enfant	Imprévu ou inscription tardive (-72h) CCAS	3.70 € / Jour / enfant

Accueil de loisirs du mercredi à compter du 1^{er} sept. 2025

Journée avec repas 7h30-18h00	Quotient familial	1 enfant	A partir de 2 enfants
	Inférieur à 500 €	9,70 € /Jour	8,70 € / Jour / Enfant
500 à 1 100 €	11,80 € / Jour	10,80 € / Jour / Enfant	
Supérieur à 1 100 €	13,85 € /Jour	12,85€ / Jour / Enfant	

Demi-journée avec repas 7h30-12h15	Quotient familial	1 enfant	A partir de 2 enfants
	Inférieur à 500 €	7,70 € /Jour	6,70 € / Jour / Enfant
500 à 1 100 €	9,80 € / Jour	8,80 € / Jour / Enfant	
Supérieur à 1 100 €	11,85€ /Jour	10,85 € / Jour / Enfant	

Demi-journée sans repas 7h30-11h45	Quotient familial	1 enfant	A partir de 2 enfants
	Inférieur à 500 €	4,60 € /Jour	3,55 € / Jour / Enfant
500 à 1 100 €	5,70 € / Jour	4,70€ / Jour / Enfant	
Supérieur à 1 100 €	6,80 € /Jour	5,75€ / Jour / Enfant	

Journée complète sans repas et sans goûter enfant avec PAI	Quotient familial	1 enfant	A partir de 2 enfants
	Inférieur à 500 €	6,35 € /Jour	5,35 € / Jour / Enfant
500 à 1100 €	8,45 € / Jour	7,45 € / Jour / Enfant	
Supérieur à 1000 €	10,55 € / Jour	9,55 € / Jour / Enfant	



Tarifs des activités espaces jeunes

11 À 17 ANS (application du quotient familial Conseil Municipal du 4 décembre 2024)

	Quotient familial	
Quotient familial compris de 0 à 300 €	Activité jaune (coût réel entre 5€ et 10€)	1,10 €
	Activité orange (coût réel entre 10,01€ et 20€)	1,10 €
	Activité verte (coût réel entre 20,01€ et 30€)	1,10 €
	Activité bleue (coût réel entre 30,01€ et 40€)	7,00 €
	Activité marron (coût réel supérieur à 40€)	9,00 €
Quotient familial compris de 301 à 600 €	Activité jaune (coût réel entre 5€ et 10€)	3,00 €
	Activité orange (coût réel entre 10,01€ et 20€)	4,00 €
	Activité verte (coût réel entre 20,01€ et 30€)	5,00 €
	Activité bleue (coût réel entre 30,01€ et 40€)	7,00 €
Quotient familial compris de 601 à 900 €	Activité marron (coût réel supérieur à 40€)	9,00 €
	Activité jaune (coût réel entre 5€ et 10€)	4,00 €
	Activité orange (coût réel entre 10,01€ et 20€)	5,00 €
	Activité verte (coût réel entre 20,01€ et 30€)	7,00 €
Quotient familial compris de 901 à 1200 €	Activité bleue (coût réel entre 30,01€ et 40€)	11,00 €
	Activité marron (coût réel supérieur à 40€)	14,00 €
	Activité jaune (coût réel entre 5€ et 10€)	5,50 €
	Activité orange (coût réel entre 10,01€ et 20€)	8,50 €
Quotient familial supérieur à 1200 €	Activité verte (coût réel entre 20,01€ et 30€)	13,50 €
	Activité bleue (coût réel entre 30,01€ et 40€)	19,50 €
	Activité marron (coût réel supérieur à 40€)	25,50 €
	Activité jaune (coût réel entre 5€ et 10€)	7,00 €
	Activité orange (coût réel entre 10,01€ et 20€)	9,00 €
Quotient familial supérieur à 1200 €	Activité verte (coût réel entre 20,01€ et 30€)	15,00 €
	Activité bleue (coût réel entre 30,01€ et 40€)	22,00 €
	Activité marron (coût réel supérieur à 40€)	29,00 €
	- accueil libre Espace Jeunes 11/17 ans	5€/an



Tarifs des colos apprenantes

SÉJOURS LABELLISÉS
(application du quotient familial)
Conseil Municipal du 4 décembre 2024
par enfant et par jour - pension complète, activités, encadrement et transport

Quotient familial compris de 0 à 300 €	8,00 €
Quotient familial compris de 301 à 600 €	10,00 €
Quotient familial compris de 601 à 900 €	12,00 €
Quotient familial compris de 901 à 1200 €	14,00 €
Quotient familial supérieur à 1200 €	16,00 €



Tarifs des séjours

Application du quotient familial
Conseil Municipal du 4 décembre 2024
Par enfant et par jour - pension complète, activités,
encadrement et transport

Quotient familial compris de 0 à 300 euros	10.00 euros
Quotient familial compris de 301 à 600 euros	14.00 euros
Quotient familial compris de 601 à 900 euros	20.00 euros
Quotient familial compris de 901 à 1200 euros	26.00 euros
Quotient familial supérieur à 1200 euros	30.00 euros



LES MERCREDIS DE JANVIER À FÉVRIER
ACCUEIL DE LOISIRS 3-5 ANS
 AUDREY CESTIER 06.17.77.69.09
 Le programme est susceptible d'être modifié

VILLE DE châteaurenard
 DE PROVENCE
 ALLOCATIONS FAMILIALES
 Caf des Bouches-du-Rhône
 Direction Éducation Jeunesse
 Service Jeunesse

Bonne Année!

	08/01	15/01	22/01	29/01	05/02
M A T I N	Galette des rois	Les courses aux boules de neige	Parcours des pingouins	Nouvel An Chinois	Les trésors glacés
	REPAS (CANTINE MUNICIPALE, CUISINE TRADITIONNELLE)				
A P R È S M I D I	Le Roi et la Reine s'invitent au centre	Jeux libres	Création Kamishibai	Initiation Arts Martiaux	Pyjama Party
	2025				

LES MERCREDIS DE SEPTEMBRE À OCTOBRE
ACCUEIL DE LOISIRS 6-10 ANS
 NICOLAS DELARBRE 06.29.84.29.92
 Le programme est susceptible d'être modifié

VILLE DE châteaurenard
 DE PROVENCE
 ALLOCATIONS FAMILIALES
 Caf des Bouches-du-Rhône
 Direction Éducation Jeunesse
 Service Jeunesse

	04/09	11/09	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10
M A T I N	Jeux de présentation fun	Décor ton centre (Arbre des saisons)	Autoportrait grandeur nature	Activité manuel flamme olympique pour la semaine bleu	La Semaine Bleue	Multi sport	Le centre fait son cinéma
	REPAS (CANTINE MUNICIPALE, CUISINE TRADITIONNELLE)						
A P R È S M I D I	Découverte du nouveau centre et ces environs	Jeux d'orientation Vallon de la Roquette	Disques golfs Vallon de la Roquette	Chanson en langue des signes	Échange jeux avec le troisième âges	Préparation décor pour la journée cinéma	Cérémonie des Oscar

LES EXPLORATEURS DES MONDES GLACÉS
 Direction Éducation Jeunesse
 Service Jeunesse
 Mme CESTIER 06.17.77.69.09 / Mr DELARBRE 06.29.84.29.92
 jeunesse@chateaurenard.com

9/8 ANS	École maternelle Roquecoquelle	Matin	Après-midi	Vendredi 14/02	Chef cuisinier
6/7 ANS	Centre nautique Accueil de loisirs du Vallon	Matin	Après-midi	Jeudi 13/02	Bal des pingouins
8/10 ANS	Centre nautique Accueil de loisirs du Vallon	Matin	Après-midi	Mardi 11/02	Le roi des glaces "grands jeux"
				Mercredi 12/02	Les traîneaux en folie "sportifs"
				Jeudi 13/02	Mort paysage "Polaire"
				Vendredi 14/02	123 Pigeon
					Parcours des neiges
					Parcours des neiges
					123 Pigeon
					Parcours des neiges

LES MERCREDIS DE FÉVRIER À AVRIL
ACCUEIL DE LOISIRS 3-5 ANS
 AUDREY CESTIER 06.17.77.69.09
 Le programme est susceptible d'être modifié

VILLE DE châteaurenard
 DE PROVENCE
 ALLOCATIONS FAMILIALES
 Caf des Bouches-du-Rhône
 Direction Éducation Jeunesse

	26/02	05/03	12/03	19/03	26/03
A P R È S M I D I	Prépare moi des Gaufres!	Fabrique ton livre de recette	Journée internationale du Bonheur	Journée traditionnelle Provence	Journée traditionnelle Provence
	REPAS (CANTINE MUNICIPALE, CUISINE TRADITIONNELLE)				
	Balade en colline	Venez déguisé!	Initiation lutte	Fais ce qu'il te plaît!!!	Les après du potage

VOYAGE AU COEUR DE LA JUNGLE
 Direction Éducation Jeunesse
 Service Jeunesse
 Mme CESTIER 06.17.77.69.09 / Mr DELARBRE 06.29.84.29.92
 jeunesse@chateaurenard.com

3/5 ANS	École maternelle Roquecoquelle	Matin	Après-midi	Lundi 17/02	Mardi 18/02	Mercredi 19/02	Jeudi 20/02	Vendredi 21/02
6/7 ANS	Centre nautique Accueil de loisirs du Vallon	Matin	Après-midi	Lundi 17/02	Mardi 18/02	Mercredi 19/02	Jeudi 20/02	Vendredi 21/02
8/10 ANS	Centre nautique Accueil de loisirs du Vallon	Matin	Après-midi	Lundi 17/02	Mardi 18/02	Mercredi 19/02	Jeudi 20/02	Vendredi 21/02



2025-2027



www.chateaurenard.com

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

